

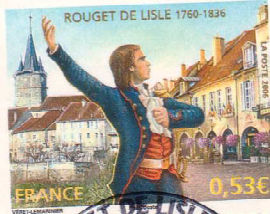
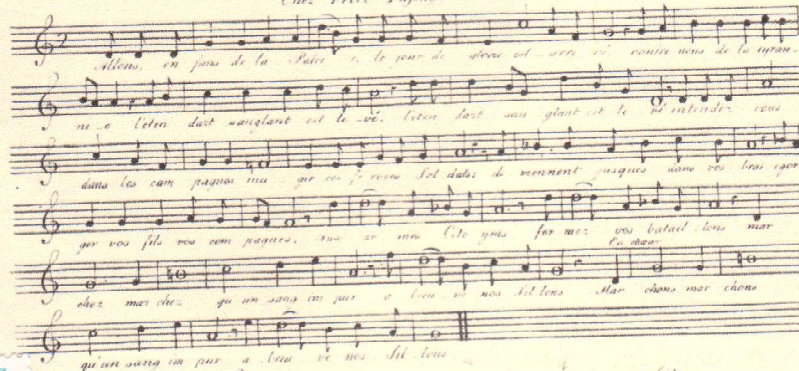
Claude Joseph Rouget de Lisle

Lons-le-Saunier 1760 - Choisy-le-Roi 1836



MARCHE DES MARSEILLOIS

CHANTÉE SUR DIFFÉRENTS THÉÂTRES
Chez Frère Pajou de Saumon



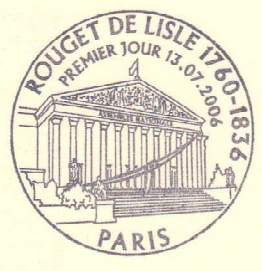
1
Que veut cette horde d'intrus,
De maîtres de nos contrées,
Qui se font nos tyrans, nos rois,
Et nous ont fait leurs esclaves,
Dont nous ne sommes que les vils
Et les misérables esclaves,
Aux armes, Citoyens !

2
Qu'on les achève d'exterminer,
Qu'on les achève d'exterminer,
Qu'on les achève d'exterminer,
Qu'on les achève d'exterminer,
Qu'on les achève d'exterminer,
Qu'on les achève d'exterminer,
Aux armes, Citoyens !

3
D'un bras armé de tous les Français,
D'un bras armé de tous les Français,
D'un bras armé de tous les Français,
D'un bras armé de tous les Français,
D'un bras armé de tous les Français,
D'un bras armé de tous les Français,
Aux armes, Citoyens !

4
D'un bras armé de tous les Français,
D'un bras armé de tous les Français,
D'un bras armé de tous les Français,
D'un bras armé de tous les Français,
D'un bras armé de tous les Français,
D'un bras armé de tous les Français,
Aux armes, Citoyens !

5
Amour sacré de la Patrie,
Amour sacré de la Patrie,
Amour sacré de la Patrie,
Amour sacré de la Patrie,
Amour sacré de la Patrie,
Amour sacré de la Patrie,
Aux armes, Citoyens !



London: Pub. No. 10, 1799, by Willm. Holland, No. 20, Oxford Street

Dans la nuit du 24 au 25 avril 1792, un capitaine du génie composa à Strasbourg ce qui devait devenir un hymne national. Claude-Joseph Rouget de Lisle (1760-1836) l'appela d'abord Chant de guerre pour l'armée du Rhin, une armée lancée à l'assaut de l'Autriche dans une fuite en avant volontariste.

Le 22 juin 1792, un étudiant en médecine, François Mireur, chanta cette œuvre aux Marseillais volontaires qui partaient défendre la patrie en danger... Du banquet à Paris, les cinq cent seize Marseillais firent de ce chant un succès repris en chœur, dit-on, par tous les citoyens des villes qu'ils traversaient. L'hymne fut consacré à Paris et on l'appela d'abord la Chanson des Marseillais puis la Marseillaise : le 17 octobre 1792 il devient l'hymne de la République et chant national le 14 juillet 1795 (26 messidor an III).

Le 14 février 1879, à la suite d'un débat, la Chambre des députés le reconnaitra à nouveau comme hymne national.

Source XVII^e-XVIII^e siècles.
Christian BIET - Jean-Paul BRIGHELLI - Jean-Luc RISPAIL.
Editions MAGNARD